

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Les petits pas	Numéro de permis 2018347	Date d'inspection Le 22 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas 2		Numéro de téléphone (418) 509-8401	
Adresse 210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	22 juil. 2024	22 juil. 2024
Commentaires : Le bac à sable fut arrangé et le morceau de métal fut coupé afin d'assurer la sécurité dans l'air de jeu extérieur. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
- Le ratio ne fut pas vérifié puisque le suivi s'est fait par courriel. - La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 juillet 2024

Date

original signé par
Melissa Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 juillet 2024

Date